

**FONDS CANADIEN DE REVENUE FIXE LORICA**

(anciennement FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST)

**RAPPORT ANNUEL 2018**

pour l'année terminée le 31 décembre 2018

**LORICA** | INVESTMENT  
COUNSEL INC.



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux porteurs de parts du Fonds canadien de revenu fixe Lorica (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds canadien de revenu fixe Lorica (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest) (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes à notre audit des états financiers au Canada et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états *financiers* au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états *financiers*, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 29 mars 2019  
Toronto (Ontario)

# FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA (anciennement FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST)

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

### ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (\$ CA)

	31 décembre 2018 (\$)	31 décembre 2017 (\$)
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements à la juste valeur	1 864 037	2 939 775
Trésorerie	4 856	3 569
Intérêts courus à recevoir	15 397	17 137
Charges payées d'avance	7 332	6 737
	<u>1 891 622</u>	<u>2 967 218</u>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courants</b>		
Frais de gestion à payer	233	123
Autres créiteurs et charges à payer	11 709	44
Distribution à payer	-	821
	<u>11 942</u>	<u>988</u>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (note 4)</b>	<u>1 879 680</u>	<u>2 966 230</u>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (note 4)</b>		
Catégorie A	45 951	204 619
Catégorie F	1 833 729	2 761 611
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, par part</b>		
Catégorie A	9,70	10,01
Catégorie F	9,72	9,97

Approuvé au nom du conseil d'administration de Lorica Investment Counsel Inc.

"Gary Morris"  
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA (anciennement FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST)

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

### ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (\$ CA)

Exercices clos les 31 décembre

	2018 (\$)	2017 (\$)
<b>Revenus</b>		
Intérêts aux fins de distributions	73 164	124 654
Revenu provenant du prêt de titres (note 6)	312	518
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements	( 49 220)	( 71 955)
Variation de la plus-value (moins-value) nette non réalisée des placements	12 061	20 685
<b>Revenu total</b>	<b>36 317</b>	<b>73 902</b>
<b>Charges (note 5)</b>		
Frais de gestion	18 978	37 689
Charges d'intérêts	180	274
Charges d'exploitation	39 795	43 820
Honoraires des auditeurs	5 954	9 062
Frais de garde	30 074	33 952
Frais juridiques	1 987	2 999
Frais liés au comité d'examen indépendant	536	1 690
Frais liés aux rapports aux détenteurs de parts	2 399	1 349
<b>Total des charges</b>	<b>99 903</b>	<b>130 835</b>
Charges auxquelles le gérant a renoncé (note 5)	-	( 73 232)
<b>Charges nettes</b>	<b>99 903</b>	<b>57 603</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables provenant des opérations</b>	<b>( 63 586)</b>	<b>16 299</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables provenant des opérations, par catégorie</b>		
Catégorie A	( 5 853)	36
Catégorie F	( 57 733)	16 263
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables provenant des opérations, par part</b>		
Catégorie A	(0,35)	-
Catégorie F	(0,24)	0,04

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA** (anciennement FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (\$ CA)

Exercices clos les 31 décembre

	2018 (\$) Catégorie A	2017 (\$)	2018 (\$) Catégorie F	2017 (\$)
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice</b>	204 619	310 992	2 761 611	4 732 280
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables provenant des opérations</b>	( 5 853)	36	( 57 733)	16 263
<b>Distributions aux détenteurs de parts rachetables</b>				
Sur le revenu de placement net	( 173)	( 1 987)	( 6 017)	( 65 582)
<b>Transactions sur les parts rachetables (note 3)</b>				
Produit de la vente de parts rachetables	-	54 825	582 654	1 695 656
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables	153	1 127	3 237	37 001
Montant payé au rachat de parts rachetables	( 152 795)	( 160 374)	( 1 450 023)	( 3 654 007)
Transactions sur les parts rachetables, montant net	( 152 642)	( 104 422)	( 864 132)	( 1 921 350)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables</b>	( 158 668)	( 106 373)	( 927 882)	( 1 970 669)
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice</b>	45 951	204 619	1 833 729	2 761 611
			<b>2018 (\$) Total</b>	<b>2017 (\$)</b>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice</b>			2 966 230	5 043 272
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables provenant des opérations</b>			( 63 586)	16 299
<b>Distributions aux détenteurs de parts rachetables</b>				
Sur le revenu de placement net			( 6 190)	( 67 569)
<b>Transactions sur les parts rachetables (note 4)</b>				
Produit de la vente de parts rachetables			582 654	1 750 481
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables			3 390	38 128
Montant payé au rachat de parts rachetables			( 1 602 818)	( 3 814 381)
Transactions sur les parts rachetables, montant net			( 1 016 774)	( 2 025 772)
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables</b>			( 1 086 550)	( 2 077 042)
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice</b>			1 879 680	2 966 230

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA (anciennement FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST)

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS

### TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (\$ CA)

Exercices clos les 31 décembre

	2018 (\$)	2017 (\$)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables provenant des opérations	( 63 586)	16 299
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte nette (profit net) réalisé(e) sur la vente de placements	49 220	71 955
Variation de la moins-value (plus-value) nette non réalisée des placements	( 12 061)	( 20 685)
Acquisition de placements	(9 098 008)	(21 534 122)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance des placements	10 136 587	23 473 893
Intérêts courus à recevoir	1 740	8 353
Charges payées d'avance		( 6 737)
Frais de gestion à payer	110	( 81)
Autres créditeurs et charges à payer	11 665	( 26)
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>1 025 072</b>	<b>2 008 849</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Distributions versées aux détenteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	( 3 621)	( 50 154)
Produit de la vente de parts rachetables	582 654	1 750 481
Montant payé au rachat de parts rachetables	(1 602 818)	(3 820 299)
<b>Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(1 023 785)</b>	<b>(2 119 972)</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 287	( 111 123)
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	3 569	114 692
<b>Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 856</b>	<b>3 569</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>		
Intérêts reçus	74 904	133 007
Intérêts payés	( 180)	( 274)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



**FONDS CANADIEN DE REVENU FIXE LORICA** (anciennement FONDS  
CANADIEN DE REVENU FIXE MARQUEST)

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

RELEVÉ DES PLACEMENTS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE (\$ CA)

Au 31 décembre 2018

Valeur nominale		Echéance	Coupon	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES À REVENU FIXE (99,17 %)</b>					
<b>Obligations de sociétés (82,75 %)</b>					
85,000	Bell Canada Inc.	03/10/2022	3.00%	\$ 85,410	\$ 84,279
75,000	Banque Canadienne de l'Ouest	15/12/2022	2.92%	75,000	73,781
120,000	CI Financial Corp.	20/07/2023	3.52%	120,000	119,402
72,000	Enbridge Inc.	10/08/2026	3.00%	71,842	69,584
75,000	Honda Canada Finance Inc.	18/02/2021	2.16%	75,891	73,998
54,000	Banque HSBC Canada	31/01/2023	2.54%	52,758	52,847
100,000	Les Compagnies Loblaw Limitée	10/06/2024	3.92%	100,000	101,826
25,000	Manufacturers Life Insurance Co.	05/01/2026	2.39%	24,862	24,741
75,000	Manufacturers Life Insurance Co.	22/11/2027	3.18%	77,482	75,247
79,000	Manulife Financial Corp.	20/08/2029	3.05%	78,686	77,056
50,000	Banque Nationale du Canada	30/06/2022	1.96%	50,255	48,515
100,000	Nissan Canada Financial Services Inc.	05/03/2021	2.61%	100,000	98,920
85,000	OMERS Realty Corp.	04/10/2027	3.24%	84,957	85,434
105,000	Saputo Inc.	13/06/2022	1.94%	105,000	100,683
100,000	Financière Sun Life Inc.	23/11/2027	2.75%	99,958	98,405
82,000	financière Sun Life Inc.	19/09/2028	3.05%	82,066	81,183
125,000	TELUS Corp.	26/01/2021	3.60%	131,862	126,635
40,000	TELUS Corp.	17/01/2025	3.75%	41,140	40,423
120,000	TransCanada Pipelines Ltd.	19/07/2023	3.69%	127,487	122,542
				1,584,656	1,555,501
<b>Obligations des provinces (16,42 %)</b>					
60,000	Province d'Alberta	01/06/2027	2.55%	58,350	58,694
42,000	Province de la Nouvelle-Écosse	01/06/2027	2.10%	41,976	39,854
75,000	Province d'Ontario	02/06/2023	2.85%	76,070	76,231
134,000	Province d'Ontario	02/06/2025	2.60%	133,893	133,757
				310,289	308,536
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE</b>				<b>1,894,945</b>	<b>1,864,037</b>
<b>Coût total et juste valeur des placements (99,17 %)</b>				<b>1,894,945</b>	<b>1,864,037</b>
<b>Autres actifs moins les passifs (0,83 %)</b>				<b>15,643</b>	<b>15,643</b>
<b>Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables</b>				<b>\$ 1,910,588</b>	<b>\$ 1,879,680</b>

CONCENTRATION DU PORTEFEUILLE (\$ CA)

Portefeuille par catégorie	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Obligations de sociétés	82.75%	78.01%
Obligations des provinces	16.42%	21.10%
Autres actifs moins les passifs	0.83%	0.89%
Total	100.00%	100.00%

Voir les notes annexes.

# Fonds canadien de revenu fixe Loric

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 1. LE FONDS

Le Fonds canadien de revenu fixe Loric (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest) (le « Fonds ») est une fiducie (le « Fonds en fiducie ») constituée sous le régime des lois de l'Ontario en vertu de déclarations de fiducie, dans leur forme modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 130 Spadina Avenue, bureau 801, Toronto (Ontario) M5V 2L4. Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe canadiens. Le gestionnaire du Fonds est Loric Investment Counsel Inc. (auparavant Marquest Gestion d'actifs Inc.). Le 6 janvier 2019, Loric Investment Counsel Inc. a repris les fonctions de gestion du Fonds et est devenu fiduciaire de celui-ci. Les activités de placement du Fonds sont gérées par le gestionnaire du Fonds, les services d'administration sont fournis par SGGG Fund Services Inc. (auparavant RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie), et les services de dépositaire sont fournis par Banque Nationale Réseau Indépendant, une division de Financière Banque Nationale Inc.

Les dates de lancement des catégories actives du Fonds sont les suivantes :

Nom du Fonds	Catégorie A	Catégorie F
Fonds canadien de revenu fixe Loric	1-déc.-14	1-déc.-14

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») s'appliquant à la préparation d'états financiers annuels publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et aux interprétations du comité d'interprétation des IFRS (l'« IFRIC »), ainsi que conformément aux dispositions des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le gestionnaire du Fonds le 29 mars 2019.

#### b) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers, le gestionnaire du Fonds doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés des charges au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les présents états financiers comprennent des estimations qui, de par leur nature même, sont incertaines. Les principales estimations comprennent l'évaluation des placements, et les principaux jugements comprennent le classement des parts rachetables et la désignation des placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les incidences de ces estimations sont omniprésentes tout au long des états financiers et peuvent nécessiter des ajustements comptables reposant sur les événements futurs. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes futures si la révision a une incidence sur la période considérée et les périodes futures. Ces estimations sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et future et d'autres facteurs, y compris des prévisions d'événements futurs que l'on juge raisonnables dans les circonstances.

# Fonds canadien de revenu fixe Loric

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$ CA). Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien étant également sa monnaie de fonctionnement et de présentation.

Les titres en portefeuille et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date respective de ces transactions. Les profits et les pertes de change réalisés et non réalisés sur les placements ainsi que les profits et les pertes de change non réalisés sur les monnaies sont inclus au poste « Profit (perte) de change sur la trésorerie » dans les états du résultat global.

d) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des placements, qui sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière.

e) Instruments financiers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des dérivés comme des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique qu'il suit pour la gestion de ces actifs financiers, conformément à sa stratégie préétablie en matière d'investissement. La gestion ainsi que l'appréciation de la performance du portefeuille de placements reposent sur la juste valeur, et le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds s'intéresse d'abord à la juste valeur et c'est cette information qu'il utilise pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les achats normalisés ou ventes normalisées d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs financiers et les passifs financiers reflètent le montant devant être reçu ou payé, actualisé, s'il y a lieu, au moyen du taux d'intérêt effectif s'appliquant au contrat. Un actif financier est classé comme étant ultérieurement évalué au coût amorti uniquement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- i) la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ii) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Méthodes comptables appliquées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le Fonds a appliqué IFRS 9 de manière rétrospective, sans retraitement des chiffres des périodes comparatives. Se reporter à la note 3 pour plus de précisions sur les changements de méthodes comptables, notamment les méthodes de classement et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, résultant de l'application d'IFRS 9.

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation (suite)

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou divulguée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée ci-dessous, selon la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble.

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est observable directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

La répartition effectuée par le Fonds en fonction de la hiérarchie à trois niveaux est indiquée à la note 10 a).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie issus des placements ont expiré ou lorsque le Fond a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue est comptabilisée à l'état du résultat global.

Un actif financier qui n'est pas classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une preuve objective qu'il a subi une perte de valeur. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers subit une « perte de valeur » lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation à la suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (ou des actifs) et que cet événement (ou ces événements) a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs qui peut être évaluée de manière fiable.

Les indications objectives que des actifs financiers ont perdu de la valeur comprennent des difficultés financières importantes de l'emprunteur ou de l'émetteur, le défaut ou le non-paiement d'un emprunteur, la restructuration du montant dû selon des modalités que le Fonds n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, des indices de faillite à venir d'un emprunteur ou d'un émetteur, ou des changements défavorables touchant les états des paiements des emprunteurs.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat net et se reflètent dans un compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Si un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur entraîne une diminution du montant de la perte de valeur, cette diminution sera reprise par le biais du résultat net, dans la mesure où le montant comptabilisé de l'actif financier à la date de reprise de la perte de valeur ne dépasse pas le montant comptabilisé qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

#### f) Transactions sur les placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date à laquelle l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits ou pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

# Fonds canadien de revenu fixe Loric

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### g) Trésorerie

La trésorerie figurant à l'état de la situation financière comprend les fonds en caisse et les dépôts à court terme dans les banques qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur et dont la durée initiale est d'au plus trois mois.

Les placements à court terme qui ne sont pas détenus dans le but de respecter des engagements à court terme et les comptes sur marge avec restrictions ne sont pas considérés comme de la trésorerie.

#### h) Parts de participation rachetables

Les parts rachetables peuvent être rachetées au gré du porteur de parts et sont classées à titre d'autres passifs financiers. Elles sont évaluées au montant du rachat.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée chaque jour (à moins que ce jour ne soit pas un jour ouvrable; le cas échéant, le dernier jour ouvrable avant le jour en question est utilisé) (individuellement, une « date d'évaluation ») en divisant la valeur de l'actif net attribuable à chaque catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative de chaque catégorie est établie en calculant la juste valeur des actifs moins celle des passifs de la catégorie.

#### i) Évaluation des parts du Fonds

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est calculée à la fin de chaque jour durant lequel les bureaux du gestionnaire du Fonds sont ouverts aux fins d'affaires (la « date d'évaluation ») en divisant, pour chaque catégorie, la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative de chaque catégorie est égale à la valeur de la part proportionnelle d'une catégorie donnée dans l'actif d'un fonds, déduction faite de sa part proportionnelle du passif courant de ce fonds, et du passif propre à cette catégorie. Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie, tandis que les charges courantes du Fonds sont réparties de manière raisonnable entre chaque catégorie, comme il est déterminé par le gestionnaire. Les autres revenus et les profits et pertes réalisés et non réalisés sont répartis entre chaque catégorie d'un fonds selon la part proportionnelle de chaque catégorie dans la valeur totale de l'actif net de ce fonds. Les montants reçus lors de l'émission des parts et les montants payés lors du rachat des parts sont inclus à l'état de la situation financière.

#### j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable à chaque catégorie du Fonds, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

#### k) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Fonds a une obligation juridique ou implicite dont le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### l) Comptabilisation des revenus de placement

##### Intérêts aux fins de distribution

Les intérêts aux fins de distribution, tels qu'ils figurent à l'état du résultat global, sur les titres de créance classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représentent les intérêts sur le coupon reçus, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

---

#### l) Comptabilisation des revenus de placement (suite)

##### Distributions de fiducies d'investissement

Les distributions de fiducies de revenu, de fonds communs de placement et de sociétés de placement immobilier sont constatées à la date ex-distribution et comptabilisées en tant que revenus, gains en capital ou remboursement du capital, selon les renseignements les plus fiables dont dispose le gestionnaire du Fonds. Les distributions des fiducies d'investissement, lesquelles sont traitées comme un remboursement du capital aux fins de l'impôt sur le revenu, réduisent le coût moyen du placement sous-jacent.

##### Profits et pertes réalisés et non réalisés

Les profits et pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value et la moins-value non réalisées des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

#### m) Évaluation des placements

- i) Les titres inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public sont évalués au cours de clôture à la date d'évaluation. Dans les cas où le cours de clôture ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire du Fonds déterminera le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.
- ii) Les titres qui ne sont pas inscrits sur une bourse de valeurs reconnue et ouverte au public, ou pour lesquels aucun cours de clôture ou dernier cours n'est disponible, ou les titres dont la valeur boursière, de l'avis du gestionnaire du Fonds, est inexacte, peu fiable, ou ne reflète pas toutes les informations importantes disponibles, sont évalués à leur juste valeur estimative, laquelle est établie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et reconnues dans l'industrie, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur estimative d'un titre est établie à l'aide de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données d'entrée et d'hypothèses fondées sur les données observables du marché, y compris la volatilité et d'autres taux ou prix applicables. Dans certains cas spécifiques, la juste valeur estimative d'un titre peut être établie en ayant recours à des techniques d'évaluation non fondées sur les données observables du marché.
- iii) Les billets à court terme, les bons du Trésor et les obligations sont évalués au cours de clôture moyen de maisons de courtage reconnues.

#### n) Distributions aux détenteurs de parts

Les distributions sont faites/calculées par le Fonds le premier jour ouvrable suivant la date de clôture des registres.

#### o) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges et inclus à l'état du résultat global à titre de coûts de transaction. Les coûts de transaction sont des frais marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versés aux représentants, conseillers, courtiers et maisons de courtage, les frais imposés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et autres droits exigibles sur les transferts de titres.

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Reclassement des instruments financiers lors de l'application d'IFRS 9

À la date d'application initiale d'IFRS 9, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les instruments financiers du Fonds se présentaient comme suit (tout reclassement par rapport au 31 décembre 2017 étant indiqué) :

Instruments financiers	Catégorie aux fins de classement		Catégorie aux fins d'évaluation		Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier 2018		Écart
	Catégorie précédente (IAS 39)	Nouvelle catégorie (IFRS)	Catégorie précédente (IAS 39)	Nouvelle catégorie (IFRS)	Valeur précédente (IAS 39)	Nouvelle valeur (IFRS)	
<b>Actifs</b>							
Placements à la juste valeur	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	\$ 2,939,775	\$ 2,939,775	\$ -
Trésorerie	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	3,569	3,569	-
Intérêts courus à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	17,137	17,137	-
<b>Passifs</b>							
Frais de gestion à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	123	123	-
Autres créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	44	44	-
Distributions à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	821	821	-

### 4. PARTS DE PARTICIPATION RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts, comme suit :

Nom du Fonds	Types de parts disponibles
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	A, F

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les parts suivantes ont été émises (incluant les parts émises lors des transferts provenant d'autres catégories) et rachetées (incluant les transferts à d'autres catégories) :

	En circulation à l'ouverture de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	En circulation à la clôture de l'exercice
<b>31 décembre 2018</b>					
Fonds canadien de revenu fixe Lorica					
Catégorie A	20,445	-	15	(15,720)	4,740
Catégorie F	277,108	59,307	327	(148,076)	188,666

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 4. PARTS DE PARTICIPATION RACHETABLES (suite)

	En circulation à l'ouverture de l'exercice	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	En circulation à la clôture de l'exercice
<b>31 décembre 2017</b>					
Fonds canadien de revenu fixe Lorica					
Catégorie A	30,829	5,427	111	(15,922)	20,445
Catégorie F	470,450	168,055	3671	(365,068)	277,108

### 5. FRAIS ET TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau qui suit résume les frais de gestion annuels payés par le Fonds :

Fonds canadien de revenu fixe Lorica	Catégorie A	1,40 %	de la valeur liquidative moyenne annuellement
	Catégorie F	0,65 %	de la valeur liquidative moyenne annuellement

En sa qualité de gestionnaire du Fonds et de fiduciaire du Fonds en fiducie, Lorica Investment Counsel Inc. est responsable de l'administration du Fonds et de la gestion de toute question liée à ses activités.

Le gestionnaire du Fonds, à son entière discrétion, a choisi de renoncer au remboursement de certaines dépenses associées au Fonds. Les montants de ces dépenses sont présentés dans les états du résultat global.

Le gestionnaire du Fonds, ses dirigeants et administrateurs peuvent, à l'occasion et dans le cours normal des activités, acquérir des parts du Fonds. Toutes les transactions auxquelles prend part le gestionnaire sont évaluées à la valeur d'échange et sont conclues dans le cours normal des activités.

Les charges du Fonds indiquées à l'état du résultat global comprennent un montant correspondant de taxe de vente. La taxe de vente harmonisée (TVH) combine le taux de la TPS de 5 % et la taxe de vente provinciale de certaines provinces. La TVH de chaque province est calculée en utilisant la part proportionnelle du placement et la province de résidence du détenteur de parts au 30 septembre de l'exercice précédent. Les taux de la TVH sont déterminés à l'égard des charges attribuables à une catégorie individuelle d'un fonds, s'il y a lieu.

De temps à autre, le gestionnaire peut avoir le droit de recevoir des honoraires et des commissions à l'égard d'opérations sur titres auxquelles le Fonds participe. Ces honoraires et commissions sont établis aux termes d'ententes standards et aux taux du marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le gestionnaire a reçu un montant d'environ 546 \$ (néant en 2017) au titre de ces honoraires et commissions en vertu des instructions permanentes données par le comité d'examen indépendant (le « CEI »).

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis sur pied un CEI pour le Fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions de conflits d'intérêts touchant le gestionnaire dans le cadre de sa gestion du Fonds et de lui formuler des recommandations à cet égard. Le CEI fait rapport annuellement aux détenteurs de parts du Fonds au sujet de ses activités, et le rapport annuel est disponible le 31 décembre de chaque année, ou ultérieurement. Les sociétés en commandite remboursent au gestionnaire la rémunération versée aux membres du CEI ainsi que les coûts liés à l'administration courante de ce comité. Ces montants sont comptabilisés à l'état du résultat global.



# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 6. OPÉRATIONS DE PRÊTS DE TITRES

Le Fonds participe à un programme de prêts de titres avec RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, son ancien dépositaire. Le montant total de la juste valeur de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut dépasser 50 % de l'actif du Fonds. Le Fonds a reçu des garanties égales à au moins 102 % de la valeur des titres ainsi prêtés. Ces garanties se composaient principalement de trésorerie et de titres émis par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial du Canada, ou garantis par ceux-ci.

La juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues en vertu d'opérations de prêts de titres s'établissait comme suit aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre 2018	Encours de prêt \$	Montant de la garantie \$	Garantie en pourcentage des titres prêtés %
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	379,286	398,252	105

31 décembre 2017	Encours de prêt \$	Montant de la garantie \$	Garantie en pourcentage des titres prêtés %
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	477,803	501,695	105

Le revenu tiré du prêt de titres inscrit à l'état du résultat global est présenté déduction faite d'une charge liée au prêt de titres que le dépositaire du Fonds, RBC Services aux Investisseurs, a le droit de recevoir.

31 décembre 2018	Revenu brut tiré du prêt de titres \$	Charge liée au prêt de titres \$	%	Revenu net tiré du prêt de titres \$	Retenue d'impôt \$	Revenu net reçu \$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	480	168	35	312	-	312

31 décembre 2017	Revenu brut tiré du prêt de titres \$	Charge liée au prêt de titres \$	%	Revenu net tiré du prêt de titres \$	Retenue d'impôt \$	Revenu net reçu \$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	797	279	35	518	-	518

### 7. IMPOSITION ET DISTRIBUTIONS

#### Imposition des parts de fiducie

Le Fonds canadien de revenu fixe n'était pas admissible à titre de fonds commun de placement pour son exercice clos le 31 décembre 2018. Les fonds communs de placement ne sont pas imposés sur la part de revenus qu'ils versent ou qui est payable à leurs porteurs de parts, y compris les gains nets en capital réalisés au cours de l'année d'imposition. Par contre, la portion du revenu et des gains nets en capital du fonds commun de placement qui n'est pas ainsi versée ou payable est imposable pour le fonds. Le Fonds a l'intention de verser la totalité du revenu net imposable et un montant suffisant à titre de gains nets en capital imposables afin de n'avoir aucun impôt à payer. Les fonds communs de placement peuvent toutefois être assujettis à l'impôt minimum de remplacement.

Au 31 décembre 2018, le Fonds affichait des pertes nettes en capital de 35 918 \$.

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 8. RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Conformément à la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, les rapports des périodes financières doivent contenir un rapprochement entre la valeur de l'actif net et l'actif net d'un fonds d'investissement.

Pour les placements négociés sur un marché actif, pour lesquels il est facile d'établir les cours des titres de manière périodique, la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, exige que, lorsque le cours acheteur et le cours vendeur d'un actif ou d'un passif évalué à la juste valeur sont tous deux disponibles, le prix se situant à l'intérieur de l'écart entre ces deux cours qui représente le mieux la juste valeur dans les circonstances doit être utilisé pour calculer la juste valeur, peu importe le classement de l'entrée dans la hiérarchie de la juste valeur, au lieu d'utiliser les cours de clôture servant actuellement à déterminer la valeur de l'actif net. Le Fonds utilise le dernier cours de clôture, sauf si le cours de clôture se situe à l'extérieur de l'écart acheteur-vendeur. Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part du Fonds.

### 9. RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À L'ÉGARD DE LA GESTION DU CAPITAL

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts négociables et rachetables de chaque catégorie offerte, comme il est précisé dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour chaque catégorie d'un Fonds, les restrictions et exigences spécifiques en matière de capital ne s'appliquent qu'aux montants minimaux de souscription décrits dans le prospectus simplifié. Les états de la situation financière et la note 3 fournissent un résumé des variations pertinentes des parts du Fonds au cours de la période. Conformément aux objectifs de placement du Fonds, le capital du Fonds sera géré en investissant les montants des souscriptions de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour être en mesure de rembourser le capital lors des demandes de rachat.

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### a) Juste valeur

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements à la juste valeur, la trésorerie, les intérêts courus à recevoir, les frais de gestion à payer, les autres créditeurs et charges à payer et les distributions à payer. Il n'existe aucun écart important entre la valeur comptable et la juste valeur de ces instruments financiers en raison de leur échéance rapprochée, sauf dans le cas des placements. Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, comme il est décrit à la note 2.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers du Fonds évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite dans la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, aux 31 décembre 2018 et 2017 :

31 décembre 2018	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	-	1,864,037	-	1,864,037

31 décembre 2017	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	-	3,939,775	-	3,939,775

La juste valeur est classée dans le niveau 1 lorsque le titre en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé dans le niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans pareil cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des entrées non observables importantes, auquel cas ils sont classés dans le niveau 3.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, aucun transfert d'instruments financiers n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2, et aucun instrument financier n'a été transféré dans le niveau 3.

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### b) Gestion du risque et communication de l'information financière

En raison de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Les relevés des titres en portefeuille présentent les valeurs détenues par le Fonds au 31 décembre 2017, celles-ci étant regroupées selon le type d'actif, la région géographique ou le segment du marché. Les risques pouvant avoir une incidence importante sur le Fonds sont exposés ci-dessous. Les analyses de sensibilité indiquées dans les notes ci-dessous peuvent être différentes des opérations effectivement conclues, et cette différence pourrait être importante.

Afin de minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur le rendement du Fonds, le gestionnaire du Fonds retient les services de conseillers en valeurs professionnels aguerris, surveille quotidiennement les événements relatifs au marché et les positions du Fonds et diversifie le portefeuille de titres en respectant les contraintes liées aux objectifs de placement. Pour l'aider à gérer les risques, le gestionnaire du Fonds utilise également des directives internes qui identifient les placements exposés à chacun des risques, tout en maintenant une structure de l'autorité qui assure le suivi des activités de placement du Fonds, et leur conformité aux stratégies d'investissement publiées par le Fonds ainsi qu'à la réglementation sur les valeurs mobilières.

#### i) Risque de marché

##### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou les justes valeurs des instruments financiers.

Le Fonds investit dans des titres à revenu fixe qui portent intérêt à des taux fixes. Ces titres sont donc soumis au risque de taux d'intérêt résultant des variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Les tableaux ci-dessous présentent sommairement dans quelle mesure le Fonds était exposé au risque de taux d'intérêt sur la durée restante à courir jusqu'à l'échéance aux 31 décembre 2018 et 2017. Les tableaux illustrent également l'effet potentiel, sur la valeur de l'actif net du Fonds, d'une variation du taux d'intérêt de 100 points de base, en présumant une variation correspondante de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables
<b>31 décembre 2018</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	-	977,832	809,149	77,056	1,864,037	95,100

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Effet potentiel sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables
<b>31 décembre 2017</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	100,859	1,573,440	1,191,046	74,430	2,939,775	154,044

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

---

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

---

#### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le Fonds éprouve de la difficulté à respecter ses obligations liées aux dettes qui sont réglées en échange de trésorerie ou d'un autre élément d'actif financier.

Le Fonds peut acquérir des titres qui ne sont pas négociés activement sur une bourse de valeurs. Ces placements peuvent comprendre ceux qui sont désignés comme étant assujettis à des restrictions de négociation temporaires dans le relevé des titres en portefeuille. Rien ne garantit qu'il existera en tout temps un marché actif où ces titres pourront être négociés, ni que les cours auxquels ces titres sont négociés reflèteront fidèlement leur valeur. De plus, aux fins du calcul de la valeur liquidative, et conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit maintenir au moins 85 % de son actif en placements liquides (c.-à-d. des placements négociés sur un marché actif qui peuvent être vendus rapidement).

De plus, le Fonds a divers passifs financiers non réglés, dont les frais de gestion à payer, les autres créiteurs et charges à payer, les distributions à payer et les créiteurs liés aux rachats de parts rachetables. Ces passifs financiers sont entièrement constitués de dettes à court terme payables à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Les parts rachetables sont rachetables sur demande, au gré du détenteur de parts. Toutefois, le gestionnaire ne prévoit pas que toutes les parts seront rachetées immédiatement, étant donné, qu'en règle générale, les détenteurs de ces titres les conservent plus longtemps.

Le risque de liquidité est géré en investissant la majeure partie de l'actif du Fonds dans des placements qui sont négociés dans un marché actif et qui peuvent être facilement liquidés. Des mesures de suivi quantitatif sont utilisées de façon hebdomadaire afin d'identifier les titres du portefeuille du Fonds qui pourraient être considérés aux fins d'un reclassement en tant que titres non liquides. Le Fonds entend également conserver un montant suffisant en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds est considéré comme étant minime.

#### iii) Risque de crédit

Les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe sont exposés au risque de crédit. Cela signifie que la valeur de ces titres dépend, en partie, de la capacité des emprunteurs à rembourser tous les montants dus à leurs prêteurs. Les titres à revenu fixe émis par des emprunteurs dont la cote de crédit est élevée sont considérés comme moins risqués et, par conséquent, ont généralement une valeur supérieure à celle des titres émis par des emprunteurs dont la cote de crédit est faible.

Le Fonds limite son exposition aux pertes sur créances en investissant ses liquidités et ses placements à court terme auprès d'institutions dont la qualité de crédit est élevée. Afin de maximiser la qualité de crédit des placements, le gestionnaire du Fonds réévalue constamment le crédit en analysant les facteurs qui influent sur le risque de pertes sur créances et en se fondant sur les tendances historiques et d'autres informations. Les valeurs comptables des autres actifs (excluant les remboursements d'impôt), lesquels, à court terme, feront l'objet d'un règlement, représentent également l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale à tout émetteur individuel de titres de créance au 31 décembre 2018 était la Province d'Ontario, représentant 5,45 % de l'actif net du Fonds (la Province d'Ontario, représentant 11,3 % de l'actif net du Fonds, en 2017).

Le Fonds investit dans des titres de créance de catégorie investissement, selon les notations établies principalement par DBRS et par Standard & Poor's.

# Fonds canadien de revenu fixe Lorica

## (anciennement le Fonds canadien de revenu fixe Marquest)

Notes afférentes aux états financiers (en dollars canadiens)  
Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### iii) Risque de crédit (suite)

Les notations des titres qui exposaient le Fonds à un risque de crédit important aux 31 décembre 2018 et 2017 sont indiquées ci-dessous.

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Sans notation	Total
31 décembre 2018	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	-	226,649	972,697	664,691	-	-	-	-	1,864,037

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Sans notation	Total
31 décembre 2017	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds canadien de revenu fixe Lorica	-	557,974	1,507,658	874,143	-	-	-	-	3,939,775

Toutes les transactions dans des titres cotés sont réglées lors de la livraison et réalisées par l'entremise de courtiers autorisés. Le risque de défaillance est jugé négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement pour tout achat est versé après que les titres ont été reçus par le courtier. La transaction sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Le Fonds peut conclure, avec d'autres parties, des opérations de prêts de titres dans le cadre desquelles le Fonds échange temporairement des titres contre des garanties, avec engagement de l'autre partie de remettre les mêmes titres à une date ultérieure. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions.

#### iv) Risque de concentration

Le risque de concentration lié au portefeuille est le risque de perte de la valeur totale des placements du portefeuille du Fonds découlant d'une surpondération des placements dans un instrument, un secteur ou un pays en particulier. Un résumé du risque de concentration du portefeuille par secteur d'activité au 31 décembre 2018 est présenté dans le relevé des placements du portefeuille du Fonds.

**TORONTO**

130, avenue Spadina  
Suite 801  
Toronto, ON M5V 2L4

**SERVICES À LA CLIENTÈLE**

Téléphone 647-776-8111  
info@loricaic.com

[WWW.LORICAIC.COM](http://WWW.LORICAIC.COM)



**LORICA**  
INVESTMENT COUNSEL INC.